



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier	M.	Jean-Michel Talon

Présences

82 conseillères et conseillers sur 99 sont présents.

Absences excusées

Mmes Ruth Bär, Valérie Calderini, Geneviève Frass, Stefania La Spada, Ida Rodman, Anne Saito ;

MM. Jonathan Al Jundi, François Cardinaux, Arnaud Grand, Jean-Bernard Kammer, Murat Karakas, Josselin Lecoultre, Christophe Lombardo, Olivier Mark, Alisan Metic, Domenico Silleri.

Absence non excusée : M. Alain Delseth

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 29 janvier 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 _____

2 Assermentation _____

Néant.

3 Nomination _____

3.1 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau _____

Néant.

6 Communication de la Municipalité

- 6.1 Relative à la révision du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).
- 6.2 Relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2024.
- 6.3 Relative à la dissolution du Groupe logistique et opérationnel du Bureau électoral (GLOBE) et à la réorganisation des opérations de dépouillement lors des votations et élections.
- 6.4 Relative à l'occupation du site de l'ancien hôpital par l'EVAM.

7 Rapport des commissions

- 7.1 Sur la prise en considération du postulat la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon « ~~Rappelons nous du 9 novembre 1932~~ » renommé « Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse ». (Rapp. M. Benoît Ruchet).
- 7.2 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux. (Rapp. M. Quentin Talon).

8 Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 01/2025 relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). (Séance de la commission le mercredi 5 février 2025, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 8.2 No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'années 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPV). (Séance de la commission le jeudi 27 février 2025 à 19 h 30, à la Tour-de-Peilz, rue des Remparts 3 (Maison Hugonin)).
- 8.3 No 03/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Séance de la commission le mardi 4 février 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

9 Postulats, motions et propositions

9.1 *Postulat interpartis* : « Pour un soutien aux collaborateurs du Service de l'Urbanisme »

10 Interpellations

- 10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Claudia Hischenhuber intitulée « Un coup de pouce pour devenir championne de participation ».

10.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst « Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag »

10.3 Interpellation de M. Dominik Hunziker « Signalisation des chantiers à Montreux : ne tombez pas dans le panneau ! »

11 Autres objets s'il y a lieu et divers _____

11.1 Réponse à la simple question de Mme Anna Krenger relative à la subvention annuelle pour les transports publics.

11.2 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup intitulée « Où en sont le PV et dédommagement promis à la dernière réunion des citoyens consultés pour le PACom ? ».

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Merci pour votre présence à cette première séance de l'année 2025. Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Modifier le titre du postulat de M. Talon au point 7.1 Sur la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon « ~~Rappelons-nous du 9 novembre 1932~~ » renommé « un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse ». (Rapp. M. Benoît Ruchet).

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat interpartis : « Pour un soutien aux collaborateurs du Service de l'Urbanisme »

10 Interpellation

10.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst « Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag »

10.3 Interpellation de M. Dominik Hunziker « Signalisation des chantiers à Montreux : ne tombez pas dans le panneau ! »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.
Vote : **L'ordre du jour est accepté à la majorité moins une abstention.**

0 Préambule

M. le Président

Concernant la course de ski du Conseil communal, je vous transmets des informations supplémentaires :

Elle se déroulera le dimanche 2 mars 2025 aux Rochers-de-Naye, en milieu de journée.

15 dossards sont réservés pour les Conseillers communaux, j'espère que vous serez plus nombreux. Je participerai en faisant la course à ski, ce serait sympa de vous voir et s'il faut plus de dossards, ce ne sera pas un problème si les concurrents se sont inscrits avant le 23 février.

Pour l'inscription, il faudra transmettre :

- Nom
- Prénom
- Année de naissance
- Ski ou Snowboard

Inscription à l'adresse: presidence@conseilmontreux.ch

Des informations complémentaires suivront, pour vous indiquer s'il y a ou non une partie récréative.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024, y a-t-il des demandes de modifications ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 Assermentation

Néant.

3 Nomination

3.1 D'un membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », en remplacement de M. Kelvin Kappeler (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Anne Duperret.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement Mme Anne Duperret. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare Mme Anne Duperret élue membre de la commission permanente « communication et organisation du Conseil communal (CCO) », et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Correspondance

M. le Président

J'ai une correspondance à vous transmettre :

- 1) Un mail de démission du Conseil communal de M. Roland Rimaz. (lu en séance) ^{annexe1}

5 Communication du Bureau

Néant

6 Communication de la Municipalité

6.1 Relative à la révision du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

6.2 Relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2024.

6.3 Relative à la dissolution du Groupe logistique et opérationnel du Bureau électoral (GLOBE) et à la réorganisation des opérations de dépouillement lors des votations et élections.

6.4 Relative à l'occupation du site de l'ancien hôpital par l'EVAM.

Il n'y a pas d'autres communications.

7 Rapport des commissions

7.1 Sur la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon « ~~Rappelons-nous du 9 novembre 1932~~ » renommé « Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse ». (Rapp. M. Benoît Ruchet).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Quentin Talon (DA) donne lecture de son texte modifié

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite expliquer pourquoi il y a eu une modification de texte. Lors de la commission, nous avons eu des discussions enrichissantes, qui ont permis d'élargir le sujet, ce qui est reflété dans le rapport. De ce que j'ai compris, il semblait cohérent que cela soit réécrit dans le postulat directement, ce que j'ai fait lundi soir.

Postulat: "Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Les années 1930 ont été marquées par la montée du fascisme en Europe, et la Suisse n'a pas été épargnée par cette vague. Plusieurs événements et mouvements témoignent de la présence et de l'influence de ces idées sur le territoire helvétique.

Parmi ces événements, la manifestation antifasciste du 9 novembre 1932 à Genève, brutalement réprimée par l'armée suisse, est un symbole fort des tensions de l'époque. Ce jour sombre pour la démocratie suisse illustre la division de la société et la montée des extrêmes.

Mais il est important de rappeler que d'autres faits ont marqué cette décennie, tels que la tenue de congrès fascistes à Montreux, ou encore l'émergence de mouvements d'obédience fasciste dans différentes régions de Suisse. Ces manifestations, ces discours, ces organisations, bien que parfois marginales, témoignent d'un climat politique et social particulier, où les idées fascistes ont trouvé un écho, parfois discret, au sein de la population.

En mémoire des victimes de la répression du 9 novembre 1932, mais aussi de toutes celles et ceux qui ont lutté contre la montée du fascisme en Suisse durant les années 1930, nommer un lieu public – place, rue, ou autre – serait une façon de rappeler que la défense de la liberté d'expression et des droits démocratiques a un prix. Ce lieu pourrait porter un nom évoquant cette période, sans nécessairement faire référence à un événement précis.

Cet événement, comme d'autres, reste relativement méconnu en dehors des cercles historiens et des militants engagés. Nommer un espace public permettrait à la population de se souvenir et de s'interroger sur ce moment clé de l'histoire suisse. Il s'agit d'un geste mémoriel important qui invite au devoir de mémoire, tout en sensibilisant les générations actuelles et futures à l'importance de la résistance contre l'oppression et la violence d'État.

Cette commémoration ne servirait pas seulement à rappeler un moment tragique, mais aussi à honorer les valeurs de paix, de justice sociale et d'opposition au fascisme que les manifestants de 1932, et plus largement les antifascistes des années 1930, défendaient. Cet hommage serait aussi un appel à la vigilance contre toute forme d'extrémisme ou d'injustice sociale dans le présent et le futur.

Les années 1930 ont révélé des failles dans la manière dont l'État peut réagir face aux tensions sociales, mais elles ont aussi provoqué une réflexion sur la démocratie, l'usage de la force, et les droits des citoyens. En nommant un lieu public en lien avec cette période, la société réaffirme son attachement aux valeurs démocratiques et s'engage à apprendre des erreurs du passé.

Nommer un lieu public en mémoire de la lutte contre le fascisme durant les années 1930 serait un hommage puissant aux victimes de cette idéologie et un rappel constant de la fragilité de la démocratie face à l'autoritarisme et à la violence d'État. C'est un geste qui honore la mémoire des citoyens engagés dans la lutte pour la justice et les libertés, tout en encourageant la société à rester vigilante face aux dérives autoritaires. Ce serait un témoignage concret et durable pour la paix, la solidarité, et le respect des droits humains.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, J'aimerais rappeler que la divergence des opinions de la commission était focalisée sur deux points :

1. Le lien des événements du 9 novembre 1932 avec notre commune et
2. L'appréciation des événements tragiques du 9 novembre 1932.

Par contre, j'ai compris que la commission a reconnu que la Suisse n'a pas été à l'abri d'idées fascistes pendant les années 30 et 40.

Je suis donc très contente que le titre du postulat soit changé en : « *Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse* » et que la discussion puisse maintenant se concentrer sur l'essentiel : rendre hommage aux victimes des courants autoritaires, aux victimes du fascisme et rappeler les valeurs d'une démocratie qui fonctionne.

Pendant ces années sombres, c'est-à-dire pendant les années 30 et 40 jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, nos valeurs démocratiques ont été ébranlées, mais fort heureusement, notre pays n'est pas tombé dans le piège de l'autoritarisme.

Il est plus important que jamais de rappeler et d'assumer les erreurs du passé pour ne plus jamais commettre les mêmes erreurs. Prôner le dialogue, le respect et la confrontation non-violente des idées, c'est la base pour une démocratie forte.

Nous pensons que c'est une bonne idée de nommer un lieu qui met en garde contre les atteintes à la démocratie, contre les sympathies pour les idées fascistes. Donnons un signe que nous sommes vigilant.e.s par rapport à toute forme d'extrémisme. Nommons un lieu public qui symbolise notre travail de mémoire !

Le groupe des Vert.e.s vous invite à accepter le postulat tel que modifié par le postulant.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre n'a aucun problème idéologique à regarder en face l'histoire récente de notre pays, sans éluder ses heures les plus sombres.

La majorité d'entre nous considère que la démarche visée par ce postulat reformulé en « *Un lieu de mémoire dédié à la lutte contre le fascisme en Suisse* » sous-entend de mettre en lumière une page de notre histoire, avec soyons honnête, l'arrière-pensée d'en faire un parallèle avec notre époque actuelle, à des fins politisées.

Qui plus est, l'évènement à l'origine de cette démarche s'est produit à Genève, le lien avec notre commune est plus que ténu. Si la fusillade du 9 novembre 1932 a eu des répercussions directes sur la commune de Lausanne, ce ne fut pas le cas pour la nôtre.

La politique de Montreux, en matière de nomination de rues, places et autres lieux, s'est principalement focalisée, depuis ses origines, dans une démarche d'hommage aux très nombreuses personnalités qui ont marqué notre commune.

Pour Montreux Libre, il apparaîtrait plus pertinent, pour rappeler l'histoire de notre pays, face aux deux conflits mondiaux, ainsi que les événements les plus tragiques de ces périodes, de faire un lien avec notre commune. Tel que proposé en commission, nommer un lieu, (par exemple à Clarens) à la mémoire de l'historien Jean-François Bergier enterré au cimetière de Clarens et qui fut président de la commission Bergier chargée de faire la lumière sur les relations controversées entre la Suisse et le Troisième Reich.

Une figure comme celle de M. Bergier, dont les travaux permettent de nous rappeler les aspects les plus sombres de notre histoire, dont, entre autres, la montée des mouvements fascistes, mais également le fait que la population suisse n'a pas été que complaisante, ni soumise aux régimes fascistes qui l'encerclaient durant la Deuxième Guerre mondiale, mais que certains citoyens ont su faire preuve de courage et de résistance face aux idéaux totalitaires de cette époque.

Pour ces raisons, le groupe Montreux Libre ne soutiendra pas ce postulat.

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Tout d'abord le groupe socialiste tient à remercier le Président-rapporteur pour son rapport qui fait preuve d'une objectivité et d'une impartialité remarquable.

Le groupe socialiste soutient la prise en considération du présent postulat.

Il s'agit d'offrir à la Municipalité l'opportunité de venir devant notre Conseil avec un projet qui étaiera toutes les possibilités de se remémorer cet événement marquant de l'histoire Suisse du XX^{ème} siècle dans l'espace public, celui-ci entendu au sens très large du terme.

Tel qu'évoqué en commission, l'éventail des possibilités pourrait être élargi, par exemple, à un hommage à l'historien et Président de la Commission indépendante d'experts Jean-François Bergier, citoyen de Montreux décédé en 2009 qui repose au cimetière de Clarens. Unaniment la commission a considéré les événements du 9 novembre 1932 comme tragiques et relevant d'une page sombre de l'histoire suisse qui s'inscrit dans les processus de montée du fascisme et des dictatures de toutes sortes, ayant pris naissance pendant la première moitié du XX^{ème} siècle. De même, la commission a souligné unanimement la chance et le privilège du système politique suisse de démocratie directe dont nous bénéficions tous à l'heure actuelle.

Mais justement, en ces débuts du XXI^{ème} siècle, au plan mondial, à l'ère de la désinformation et de la manipulation par des fausses nouvelles, nous vivons des processus de régression démocratique, qui tendent à déposséder les citoyens des grandes décisions politiques supposées très « compliquées » et à les faire prendre par des experts, à atrophier leurs compétences, à menacer la diversité, à dégrader le civisme en dépolitisant le politique qui s'autodissout dans l'administration, l'expertise technique, la pensée « quantifiante » des sondages et des statistiques.

Ces processus de régression démocratique transforment la politique en miettes, où les citoyens perdent la compréhension de la vie, des souffrances, des détresses, des solitudes, des besoins non quantifiables et deviennent dépossédés des problèmes fondamentaux de la cité.

C'est pour ces raisons que le groupe socialiste soutient la prise en considération du présent postulat en tant que travail de mémoire et contribution au maintien et développement de la citoyenneté, fondement de la vie démocratique et de l'État de droit.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur Le Président, chères et chers collègues,

Notre collègue Quentin Talon structure son postulat, pour l'essentiel, sur la tragédie du 9 novembre 1932 à Genève, qui fut, pour notre pays, une terrible illustration de ce que l'affrontement des extrêmes peut engendrer. Dans la version initiale de son postulat qui a été examinée par notre commission il qualifie, dans un raccourci vertigineux, ce drame de je cite « une répression brutale d'une manifestation antifasciste par l'armée sous ordre des autorités cantonales... ». Dans la version adaptée de son postulat il modère heureusement son propos mais parle toujours de violence d'État et d'autoritarisme.

Présenter ces événements sous cette forme pourrait laisser penser qu'il y a eu une volonté délibérée d'usage de la force contre les militants de gauche, ce qui est totalement faux.

En 1977 la RTS a diffusé dans le cadre de son magazine « Temps Présent » un reportage détaillé et documenté des événements du 9 novembre 1932, dans lequel témoignent nombre d'acteurs de cette journée. Vous trouverez ce reportage dans les archives SSR sous

le titre « Genève, le temps des passions : les morts du 9 novembre 1932 », que je vous invite vivement à regarder.

Permettez-moi de vous en résumer, en quelques lignes, les faits marquants.

Le contexte :

L'Europe est traversée par des courants d'extrémisme de droite et de gauche, Hitler s'affirme en Allemagne, Staline tient l'URSS d'une main de fer, les fascistes s'opposent aux bolchévistes.

A Genève l'Union Nationale, ouvertement fasciste, veut instruire un procès en accusation publique des dirigeants de ce qu'elle considère comme l'extrême gauche et loue une salle à cet effet.

Les activistes de la gauche communiste font appel aux anarchistes pour organiser une contre-manifestation, destinée à perturber et infiltrer la manifestation de l'Union Nationale.

Les erreurs :

Le Conseil d'État voulant privilégier la liberté d'expression se refuse à interdire la réunion de l'Union Nationale, craignant néanmoins des confrontations, et ne disposant que de 150 agents pouvant être engagés, il décide de demander le renfort de l'armée.

Le département militaire fédéral, réticent dans un premier temps, fait finalement appel à ce qu'il a à disposition, en l'occurrence une école de recrues, des jeunes hommes en début de formation, sans expérience, promus soldats pour l'occasion.

Le déroulement des événements :

Pour rejoindre et renforcer des barrages de police, les militaires doivent traverser la foule. Des officiers et sous-officiers sont frappés par quelques groupes d'excités et les soldats sont appelés à se joindre aux manifestants. Les militaires, peu nombreux, doivent se replier et se regroupent adossés contre un bâtiment. Se sentant menacés un ordre de tir, certains tirent d'autres pas, 3 militants de gauche et 10 personnes qui suivaient la manifestation sont mortellement atteintes et 65 blessées.

Les conclusions tirées de cette tragédie :

Très vite à Genève comme dans tout le pays, des responsables de gauche, syndicalistes, hauts dirigeants du parti socialiste appellent au calme et à la raison, pour éviter l'escalade de la violence.

L'un des plus éminents d'entre eux à l'époque, Ernest-Paul Graber, membre du comité directeur du parti socialiste et membre du Conseil national de 1912 à 1943 (qu'il présida en 1930) aura, le 22 novembre 1932, ces mots, je le cite :

« Le pire danger que présentent les communistes, c'est leur appel à la violence, à la manière forte... Nous venons de traverser des journées qui nous montrent où mène cette tactique. Ça commence par des excitations verbales, ça finit par des fusillades... L'appel à la violence, à la descente dans la rue... est la négation de notre programme. »

Fin de citation. Quelle sagesse, Ernest-Paul Graber avait immédiatement pris la mesure de cet immense et dramatique gâchis collectif. Il avait compris que, ce jour-là, tous les protagonistes avaient été dépassés par les événements.

Comme le dit le postulant, ce drame a aussi provoqué une réflexion sur la démocratie, le monde a pris conscience des horreurs perpétrées depuis par les totalitarismes de tous bords et c'est cela le plus important.

Je préfère, pour ma part, regarder vers l'avant plutôt que vers l'arrière, chercher à unifier plutôt qu'à catégoriser et donc réserver la dénomination de nos espaces publics soit pour des figures masculines et féminines positives, humanistes et exemplaires, ou alors pour un mémorial en l'honneur de notre démocratie directe, ces personnes ou idéaux qui sauront inspirer les générations futures.

J'ajoute que l'idée développée par M. Vincent Haldi me paraît bien meilleure qu'un mémorial dédié à une seule des causes catastrophiques de ce début du siècle.

Je vous invite à refuser ce postulat et vous remercie pour votre attention

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite appuyer les propos de mon collègue M. Vincent Haldi, car j'ai eu le bonheur de collaborer avec M. Bergier, il s'agissait de mon premier travail pour le rapport, j'étais adjointe d'un membre de la commission Bergier.

J'ai appris qu'il était montreusien, de Clarens, j'estime que c'est une personnalité qui mérite vraiment d'avoir sa place ici dans la commune.

Pourquoi je refuse ce postulat, j'estime que le titre combattre le fascisme, il faut dans « ce fascisme », voir le fascisme de gauche.

Mon grand-père était antinazi pendant la Deuxième Guerre mondiale, il était antifasciste, il s'est converti au communisme, jusqu'à ce qu'il se rende compte qu'il y avait le fascisme de gauche, il a quitté les deux plein de désillusions. Je ne pense pas que c'est à notre Conseil de rajouter des divisions de ce style et je pense qu'il faut commémorer les personnes qui ont un lien avec Montreux. Valoriser le travail que ces gens ont fait pour la démocratie. C'est pourquoi je refuse ce postulat et je soutiens le fait de nommer une place ou un lieu au nom de M. Bergier.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

J'entends des propos que je ne peux pas laisser passer. Pour revenir sur la nouvelle proposition de M. Talon, il me semble qu'aujourd'hui, ce qu'il propose, c'est aussi de faire mémoire à une forme de liberté d'expression, qui, à des moments de l'histoire, a été, peu importe le bord politique, malmenée.

Elle peut toujours être malmenée, aujourd'hui, demain, dans un avenir lointain ou proche. C'est bien cela qui est questionné, la violence d'Etat a existé, ce sont des militaires, des représentants de l'Etat qui ont tué à l'époque, ce sont, à d'autres occasions de l'histoire de notre pays, des moments qui ont eu lieu, notamment avec la Grève générale de 1918, qui a fait 3 morts et où il y a eu de fortes répressions.

Quand nous nous trouvons dans un hémicycle, comme ici au Conseil communal, nous sommes en partie des représentants de la défense de la démocratie, de tout ce qu'elle est, y compris la liberté d'expression. Les idées, chères et chers collègues, doivent toujours être exprimées dans le respect des uns et des autres et c'est ce qui a été enlevé à ces personnes à l'époque, il y a eu des tentatives des fascistes jusqu'en 1939-45, d'enlever cette liberté d'expression et d'imposer un parti unique. Il y a une mémoire à faire à ce sujet, c'est une mémoire européenne, une mémoire suisse, puisque cela a été dit, la Suisse a bien sûr joué différents rôles dans l'histoire moderne.

Nous avons notamment entendu la référence à M. Bergier qui nous donne quelques éléments.

Je pourrais aller plus loin en essayant de comprendre pourquoi est-ce que certaines personnes dans ce Conseil communal essayent de partir sur d'autres thématiques d'opposition gauche-droite, ce n'est pas une question d'opposition gauche-droite, mais de mémoire collective.

Oui, 1932 n'a pas de lien direct avec Montreux, M. Talon l'a rappelé à juste titre dans sa nouvelle proposition de texte ; par contre il y a des liens très nets, malheureusement, entre la commune de Montreux et le fascisme dans l'histoire, avec ces fameux congrès fascistes. Il me semble que le lien ici est tout trouvé et je ne m'aventurerai pas plus loin dans l'échange, mais je tenais à rappeler ces éléments.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'intervention de notre collègue Forclaz est particulièrement pertinente, car, avec la nouvelle mouture du postulat Talon, le risque n'est pas exclu, à l'avenir, d'une réécriture, volontaire ou non, de l'Histoire, alors que personne ne connaît avec exactitude le contexte socio-politique d'événements qui se sont déroulés il y a près de 100 ans.

Je suis personnellement très attentif à ce que la vérité historique soit toujours respectée et acceptée, étant le petit-fils de Jean-Antoine Bron, l'un des conseillers d'Etat genevois en fonction durant les événements tragiques du 9 novembre 1932.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Anne Duperret (PLR)

Monsieur le Président Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

Ces événements du 9 novembre 1932 sont dramatiques et on peut espérer que personne dans ce Conseil ne dira le contraire. Le 9 novembre 1982, soit 50 ans après les faits, un monument est érigé à Genève sur la place de Plainpalais. Ce monument a été déplacé en 2008 sur le parvis de l'Université, à l'emplacement exact de la fusillade.

Ceci étant dit, je ne vois pas le lien qu'il peut y avoir avec Montreux. Malgré la gravité des faits, il ne me semble pas opportun de donner un nom de rue, de place, ou de lieu à un événement qui a eu lieu à Genève il y a 93 ans.

C'est pourquoi, la majorité du groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat et je vous invite à faire de même.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ayant grandi à Genève, j'ai eu des cours d'histoire, il nous avait été dit et je vous lis ce qui est écrit sur Wikipédia : « *Dans un contexte de violences croissantes entre extrême gauche et extrême droite, cet événement s'inscrit plus généralement dans la montée des totalitarismes, de la crise économique et du chômage en Europe.* »

Il y a eu beaucoup de problèmes, aussi bien pour des petits bourgeois que pour des gens de la gauche. C'est pour cela que je trouve dommage ce mot « fascisme », ce n'est pas à la gauche, pas à la droite, c'est une histoire genevoise qui n'a rien à faire à Montreux.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
La dénomination des lieux publics est généralement le fruit d'une histoire locale, ancrée dans la géographie, les usages et les mœurs.

Ainsi la place du Marché accueille le marché, la rue du Pont traverse le pont, la route des Monts conduit aux monts. C'est simple, basique, descriptif. Tout le monde le comprend.

Et puis, il arrive que la politique s'en mêle et qu'elle souhaite honorer une idée, une personnalité ou un événement en lui attribuant la dénomination d'un lieu.

Ce faisant, il me semble essentiel que cette nouvelle appellation fasse consensus - ce qui ne semble pas être le cas - et qu'un lien réel et puissant existe entre le lieu et l'objet de l'hommage.

Or le postulat de ce jour nous invite à nommer un lieu public en mémoire de la lutte contre le fascisme des années 1930, sans que ce lieu ne soit précisé et sans que ce lieu n'offre les racines qui légitimeraient cette commémoration.

Si l'objectif est d'honorer la paix, la liberté et la solidarité, sachez que nous disposons à Montreux d'une rue de la Paix et qu'un certain nombre de personnes se regroupent régulièrement au Caux Palace, dans les églises et les associations de la commune, pour faire vivre ces valeurs que nous partageons tous.

Enfin, en l'absence d'un lien fort entre le territoire et l'objet de l'hommage, attribuer une telle dénomination à un espace public consisterait à le politiser de manière artificielle. Cela n'est pas souhaitable, ni pour l'espace public considéré, ni même pour l'objet de l'hommage qui serait désincarné, sans ce lien porteur de sens.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas prendre en considération ce postulat.

Merci pour votre attention.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais reprendre quelques éléments du texte, car à mon avis il n'a pas été bien compris.

« *Ce lieu pourrait porter un nom évoquant cette période, sans nécessairement faire référence à un événement précis.* » c'est bien pour cela qu'il y a eu une réécriture du présent postulat, c'était pour se débarrasser d'un événement précis, qui était celui du 9 novembre 1932, pour faire consensus. Ce qui pourrait être proposé par la Municipalité c'est de nommer un lieu en hommage à M. Bergier, par exemple, et il pourrait y avoir d'autres idées, mais c'est un nom qui semble faire consensus.

Ce n'est pas du tout à l'encontre du postulat qui demande un lieu qui honore la mémoire de la lutte contre le fascisme, nous pouvons tout à faire évoquer le fait que M. Bergier en fasse partie et puisse répondre totalement au présent postulat. J'espère avoir été plus clair pour celles et ceux qui ont gardé la première version qui demandait un lieu lié spécifiquement au 9 novembre. Ici la demande est beaucoup plus large et pourrait intégrer M. Bergier, qui semble faire consensus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis emprunté pour lire les conclusions du rapport de commission, dans la mesure où le postulat a été modifié et que ces modifications n'ont pas été annoncées en commission. Je propose un vote de la nouvelle version du postulat, sans lecture des conclusions du rapport qui ne sont plus adaptées à cette dernière.

M. le Président

Il est vrai que la modification du texte est substantielle, je ne pense pas que ce Conseil souhaite qu'une commission siège à nouveau pour ce postulat modifié et je propose, à la suite du débat qui vient d'avoir lieu, de passer au vote sur la prise en considération ou non du postulat modifié.

Le Conseil communal de Montreux vote par 39 OUI, 39 NON, 2 ABSTENTIONS.

M. le Président du Conseil tranche en votant NON, le postulat est refusé.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Ma collègue a appuyé, mais cela n'a pas pris le vote, faut-il vérifier le problème technique et revoter ?

M. le Président

Les aléas de la technique sont ce qu'ils sont, nous n'allons pas revoter, le postulat par la voix du président n'est pas pris en considération.

7.2 Sur la prise en considération du postulat de Mme Stefania La Spada sur les moyens à disposition des autorités communales pour atténuer l'augmentation des loyers dans la Commune de Montreux. (Rapp. M. Quentin Talon).

M. le Président

Le postulat ayant été retiré par Mme La Spada, le point n'ayant plus d'objet, la discussion ne sera pas ouverte sur ce point.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il y a quand même eu un rapport, il faut ouvrir la discussion.

M. le Président

Nous n'allons pas voter sur ce postulat, il n'y aura pas de discussion. Si vous voulez prendre la parole pour vous exprimer sur ce sujet, je vous invite à le faire sous le point « divers ».

8 Préavis de la Municipalité

8.1 No 01/2025 relatif à l'octroi d'un montant de CHF 250'000.- TTC pour les coûts d'honoraires et de supports externes afin de piloter les tâches découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). (Séance de la commission le mercredi 5 février 2025, à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (SOC) : M. José Jorge

Mme Laurence Sierro

MM. Nicolas Büchler, Claude Byrde, Olivier Grand, Tal Luder,
Romain Pilloud, Paul Wetzler, Frédéric Willemin, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'années 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPIV). (Séance de la commission le jeudi 27 février 2025 à 19 h 30, à la Tour-de-Peilz, rue des Remparts 3 (Maison Hugonin)).

Premier en liste (PLR) : M. Simon Lepêtre

Mmes Lauraine Bally, ~~Christine Menzi~~ Catherine Morel Roberti,
Kyong-Won Schärer, Bibiana Streicher
MM. Matthieu Burkhart, Frédéric Croset, Alain Delseth,
Antony Huys, Philippe Morier-Genoud

M. le Président ouvre la discussion.

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Madame, Monsieur, Chers collègues,

Sur la base du préavis soumis, le groupe Montreux Libre pose les questions suivantes à l'attention de la Municipalité en la priant de donner réponses aux membres de la Commission nommée avant la séance du 27 février 2025.

• **Données de fréquentation de la ligne 207**

Pour la ligne 207, pourriez-vous fournir le tableau des montées et des descentes de voyageurs aux cinq arrêts desservant notre territoire communal pour la période de 2018 à 2024.

• **Étude des liaisons inter-coteaux**

L'étude a-t-elle envisagé de relier les différents coteaux de l'agglomération entre eux sans passer par le littoral, c'est-à-dire sans longer les côtes comme le font actuellement la ligne 201 et les CFF, puis remonter vers les autres coteaux ? Par exemple, une ligne située à proximité immédiate de l'autoroute.

• **Amplitude horaire et fréquences prévues en 2026**

Pour les lignes concernées par les modifications prévues en 2026, pourriez-vous fournir les informations suivantes :

- Amplitude des horaires du lundi au dimanche
- Fréquences selon les parcours (y compris les terminus intermédiaires)
- Grille horaire projetée

• **Comparaison des temps de parcours actuels et futurs**

Pour les trajets suivants, pourriez-vous comparer les temps de parcours de l'horaire actuel (2025) avec ceux prévus pour 2026 :

Trajet	Temps de parcours 2025	Temps de parcours 2026
Chailly P+R - Blonay Novalles		
Chailly P+R - Vevey Gare		
Chailly P+R - La Tour-de-Peilz Centre		

Fontanivent Gare - St-Légier Plateau de la Veyre		
---	--	--

- **Types de véhicules prévus sur les nouvelles lignes**

Quels types de véhicules sont prévus pour les futures lignes concernées par ces modifications ? Y-a-t-il une différence de coût entre les différents types de véhicules utilisés ?

- **Clé de répartition et coûts des lignes**

- Quelle est la clé de répartition actuelle et le coût annuel des lignes 207, 208 et 212, ainsi que le coût annuel de la ligne 204 ?
- Quelle sera la future clé de répartition des lignes 204, 208 et 212 après les modifications prévues ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses détaillées à ces questions.

M. le Président

Je vous invite à transmettre vos questions par mail au Président de la commission et au Municipal concerné ou à l'administration générale avant la séance de commission.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai beaucoup de questions techniques, je comprends qu'il faille les transmettre par écrit, mais néanmoins je sais notre Municipal tout à l'écoute.

Nous avons déjà eu une commission sur l'amélioration de la fréquence le soir de la ligne 204, ligne à succès comme vous le savez toutes et tous.

Une des questions à laquelle il est difficile de répondre en commission, puisque les données n'étaient pas disponibles à ce moment-là, c'est : qu'est-ce que cela nous coûterait d'améliorer, de prolonger plus tard, d'améliorer la ligne le soir ou d'augmenter la fréquence ? C'est la raison pour laquelle je souhaite poser deux questions.

Pour la ligne 204 le week-end, de manière générale, je ne peux que saluer les améliorations prévues avec ce préavis municipal, je ne le remets pas en question. Je pose une question ouverte, la mobilité de loisir, qui est très présente le week-end, est la mobilité la plus impactante sur notre territoire et pas seulement sur le nôtre, mais sur toute la Suisse, contrairement aux idées reçues.

1. Ma question est : pourquoi la ligne 204 est-elle prévue au rythme de 15 minutes le samedi, mais de 20 minutes le dimanche ? Et je souhaite savoir pendant la commission si passer à 15 minutes le dimanche serait envisageable.
2. Pour la ligne 201, le fonctionnement de cette ligne n'est pas questionné : je serais intéressé de connaître les réflexions qui font qu'il n'y a pas de changement effectif majeur sur cette ligne. Je pense en particulier à un changement ; non, il ne s'agit pas d'augmenter la fréquence en journée, qui est déjà de 10 minutes, et se couple très bien avec le RER. Ma question concerne plutôt le soir, avec une fréquence à 20 minutes qui arrive très rapidement après la fin des heures de pointe et qui, probablement, coûte dans les choix modaux des gens, ce qui n'est pas forcément toujours très avantageux, puisque notre région a beaucoup d'évènements culturels le soir. Je suis conscient, en ce qui concerne la ligne 201, que cela ne concerne de loin pas que la commune de Montreux, mais aussi de nombreuses autres communes.

Néanmoins, je trouverais intéressant que les commissaires puissent se pencher sur ce point en séance.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un changement de commissaire pour le groupe UDC, Mme Catherine Morel-Roberti prendra la place de Mme Christine Menzi.

M. le Président

Merci pour cette information, la modification sera faite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 03/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 15'715'000.00 TTC au maximum pour le financement des travaux d'assainissement énergétique et de mise en conformité du bâtiment sis rue du Temple 11 à Montreux, du collège de Vinet à Clarens, du chalet Les Esserts à Leysin, du bâtiment de la Corsaz 2-4-6 à Montreux et de la Piscine de la Maladaire. (Séance de la commission le mardi 4 février 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste (VER) : M. Olivier Blanc

Mmes Carole Clavadetscher, Susanne Lauber Fürst,
Bibiana Streicher

MM. Yvan Aubord, Mathias Ekah, Basil Furrer, Dominik Hunziker,
José Jorge, Mathieu Quartier

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre sollicite de la Municipalité qu'elle fournisse aux commissaires les informations suivantes pendant la séance de commission:

1) Rénovation de la Piscine de la Maladaire : Notre piscine communale est largement appréciée par de nombreux sportifs de notre commune. Le fitness privé, installé au sein de cette piscine, offre 14 sessions d'aquagym et d'aquafit par semaine. De plus, au premier étage, ce fitness privé propose une vingtaine de cours avec accès illimité et une salle de musculation ouverte à tous les abonnés. Cette offre combinée « piscine et fitness » représente une excellente valeur ajoutée pour les utilisateurs, à des prix totalement abordables.

Nos questions :

- a. Quelle est la date prévue pour le début des travaux, quelle en sera la durée, et combien de temps la piscine et le fitness seront-ils fermés ?
- b. Les abonnés possédant un abonnement annuel à la piscine ou un abonnement combiné piscine/fitness seront-ils remboursés pour la durée de la fermeture, ou leur abonnement sera-t-il prolongé ?
- c. Étant donné que la piscine et le fitness offrent une gamme complète d'activités telles que l'aquagym, l'aquafit, la gymnastique douce et le pilates, cruciales pour la santé physique et psychologique de nos nombreux seniors actifs, la Municipalité pourrait-elle proposer des activités de remplacement spécifiques pour nos seniors et autres bénéficiaires pendant cette période ? De plus, serait-il envisageable que les employés du fitness privé puissent continuer à offrir des entraînements alternatifs pendant la

fermeture, surtout pour permettre aux seniors de maintenir les liens qu'ils ont créés autour de ces activités sportives et sociales ?

2) Rénovation de la caserne des pompiers : Ces travaux de rénovation et de désamiantage sont nécessaires, mais la Municipalité peut-elle préciser l'avenir de cette caserne dans le cadre du projet de la future « Maison de la sécurité publique Riviera » ?

Actuellement, trois sites sont en cours d'évaluation pour l'implantation de la Maison de la sécurité publique. La proposition pour l'emplacement de la Maison de la sécurité publique sera décidée dans les prochains mois. Il est d'ores et déjà décidé que des antennes de proximité pour le SDIS, le service incendie et secours, ainsi que pour nos nombreux pompiers volontaires, seront maintenues.

Notre question:

- La caserne de Montreux, aujourd'hui, est spécialisée dans les missions de secours routier et l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants. La Municipalité pourrait-elle clarifier si cette rénovation de la caserne de Montreux prend également en compte ces futurs développements ?

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts accueillent ce préavis très favorablement. Nous pensons en effet que notre commune doit apporter sa contribution à la réduction des gaz à effet de serre et en participant à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce préavis englobe également divers travaux de mise en conformité, tels que la pose de portes coupe-feu, l'installation d'ascenseurs, ou l'aménagement de WC pour les personnes à mobilité réduite. Nous ne contestons bien sûr par l'opportunité et quoi qu'il en soit, ces équipements sont imposés par la réglementation en vigueur.

Cependant, nous souhaiterions connaître le montant des travaux qui ne sont pas imputables à l'assainissement énergétique.

M. Frédéric Willemin (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il faudrait contrôler si le point 5 des conclusions est « MCH2 compatible ». Parce que, selon les normes MCH2, les études et l'exécution d'immobilisation sont séparées et elles ont des périodes d'amortissements différents. Il faudrait contrôler ce point-là.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML se réjouit de ce programme d'assainissement des bâtiments qui sont aujourd'hui des passoires énergétiques. Ce programme permettra d'économiser 1 million de kilowattheures, ce qui est énorme.

Nous souhaiterions que quelques points soient abordés en commission :

- Que la Municipalité apporte un planning plus détaillé des chantiers ;
- Quelle coordination sera effectuée par rapport aux travaux du plan de quartier qui ont lieu maintenant ?
- Pour la rue du Temple, comment sera géré le chantier, au vu de l'exiguïté du lieu ?
- Un élément n'est pas dans le préavis, mais mérite d'être évoqué : il existe depuis peu des systèmes d'échange pour la récupération de la chaleur de l'eau chaude sanitaire, notamment des douches, ces systèmes permettent des économies d'énergie très importantes. Comme il y a trois bâtiments : la Piscine de la Maladaire, le Chalet des Esserts et la Corsaz, qui auront très probablement toujours à l'avenir une grande consommation d'eau chaude, nous pouvons nous demander si ce ne serait pas l'occasion

d'insérer, dans le programme, ce système de récupération d'eau chaude, notamment des douches.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat interpartis : « Pour un soutien aux collaborateurs du Service de l'Urbanisme »

Signataires : Vincent Haldi ML, Mathieu Quartier PLR, Nicolas Büchler PS, Tal Luder UDC, Quentin Talon DA, Florian Manzini Les Vert'e's

M. Vincent Haldi (ML)

Dans son arrêt du 23 septembre dernier, la Cour de droit administratif et public (CDAP) a ancré le principe de double réglementation en matière de réglementations urbanistiques, à savoir que le Règlement des zones réservées, tel que voté par ce Conseil en mars 2022, celui-ci devant être appliqué en complément des réglementations en vigueur, soit le PGA 1972 et plans spéciaux, sans les remplacer.

La lecture faite par notre exécutif de cet arrêt, à savoir prioriser la réglementation du PGA 1972, lorsque celle-ci est plus restrictive que le RZR de 2022, a amené le service de l'urbanisme à geler les procédures en cours, afin de procéder à une nouvelle analyse de près d'une centaine de dossiers, actuellement en traitement en vue de l'octroi d'un permis de construire au sens des art. 103 et 120 LATC, ainsi que des quelque huitante dossiers en cours d'analyse au stade de la demande préalable.

Cette réévaluation a décuplé la charge de travail d'analyse des dossiers pour le service de l'urbanisme, en particulier pour le personnel traitant de la police des constructions, dans un contexte déjà marqué par un volume de travail conséquent et par les défis liés à la réorganisation interne du service.

Le manque de ressources humaines, ainsi que la nécessité de réorganisation au sein du service de l'urbanisme a, à maintes reprises, été relevé par la Commission de Gestion par le biais de divers vœux acceptés par ce Conseil.

Si la récente arrivée d'un nouveau chef de service, a amélioré la situation en interne, l'entière des postes vacants n'a pas encore été repourvue. Les conséquences de l'application de l'arrêt de la CDAP, semblent avoir provoqué de nombreuses récriminations de certains usagers, à en croire les remontées et plaintes exprimées à nos groupes politiques respectifs.

Cette situation amène les partis politiques signataires du présent postulat à demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de mandater, temporairement, une société externe ou d'engager de nouveaux personnels, pour un appui technique en matière de police des constructions, afin de traiter les très nombreux dossiers en attente, tel que ce fut le cas lors du départ de la précédente cheffe de service. Ceci afin de soulager la direction et les collaborateurs du service de l'urbanisme et qu'ils puissent s'atteler, dans les meilleures conditions, au dossier tant attendu du suivi de l'élaboration du futur Plan d'Affectation communal (PACom) avec le bureau d'urbanisme mandaté, en vue d'un dépôt à l'examen préalable auprès des instances cantonales planifié pour l'automne 2025.

Au vu de l'impératif de la situation et de la demande simple et claire de la démarche, les groupes politiques signataires demandent le renvoi direct en Municipalité de ce postulat.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

De manière générale, la Municipalité reconnaît que le service de l'urbanisme n'arrive pas à traiter l'ensemble des sollicitations aussi rapidement que souhaité. L'arrêt de la CDAP représente une charge additionnelle notable, dans un contexte réglementaire déjà complexe.

Avant d'aborder la conclusion du postulat, la Municipalité désire également commenter le contenu du texte. En effet, la prise en considération immédiate est demandée et le texte du postulat comporte des affirmations erronées ou susceptibles d'être mal comprises.

Tout d'abord, il est écrit : "La lecture faite par notre exécutif de cet arrêt..." Cette formulation laisse sous-entendre qu'il existe plusieurs options de lecture possibles. La suite du texte laisse entendre que la Municipalité aurait choisi de prioriser un plan sur l'autre. Or, l'arrêt de la CDAP est pourtant clair. Les conséquences de cette décision ont notamment été confirmées par l'avocat qui accompagne le service de l'urbanisme.

Comme rappelé dans l'introduction du postulat, il n'y a pas une priorisation d'un plan sur l'autre, mais une double réglementation restrictive. L'arrêt stipule en effet que : « [...] *même si le règlement de la zone réservée est moins contraignant que la réglementation actuelle [...], l'autorité qui délivre les permis de construire ne peut pas renoncer à appliquer le règlement actuellement valable* ». En l'occurrence, par règlement actuellement valable, il faut lire le PGA de 1972, sauf là où des plans spéciaux subsistent.

Il est également écrit, dans le texte du postulat, que la charge de travail aurait "décuplé". Si elle est effectivement plus importante et que cette surcharge pèse sur le service, le facteur 10 mentionné dans le postulat est largement surestimé. Heureusement, quand on sait que ce sont près de 550 dossiers qui ont été traités par le service de l'urbanisme en 2024.

Le postulat énonce également que "*l'entièreté des postes vacants n'a pas encore été repourvue*". En réalité, il n'y a actuellement aucun poste vacant par rapport au plan des postes du service. Par ailleurs, il bénéficie d'un EPT administratif auxiliaire supplémentaire.

Ces éléments étant clarifiés ou corrigés, la Municipalité souhaite intervenir sur le fond.

La Municipalité ne conteste pas que les ressources internes ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des attentes des autorités, mais aussi des usagers du service de l'urbanisme. C'est pourquoi la Municipalité a validé la préparation d'un préavis cadre, dont l'objectif est de proposer au Conseil communal une vision aussi complète que possible des attentes, des enjeux, des opportunités sous la responsabilité du service de l'urbanisme et de solliciter les ressources nécessaires pour y répondre efficacement.

Pour rappel, le personnel de la police des constructions s'est renouvelé et renforcé ces deux dernières années. Notamment grâce au Conseil communal, qui a accepté en décembre de pérenniser un poste d'auxiliaire. Il s'agit maintenant de stabiliser et d'améliorer les processus internes, de continuer à former la nouvelle équipe et d'accompagner les requérants dans leurs démarches.

Une comparaison opérée par le SU avec d'autres communes du Canton de Vaud confirme cependant que nous sommes légèrement en dessous des effectifs par dossier qu'il faudrait

pour raccourcir les délais de traitements internes. Cependant, si l'analyse confirme effectivement des besoins en ressources, elle manque surtout sous l'angle de la planification et de l'aménagement du territoire.

Par ce postulat, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'engager des ressources temporaires pour la police des constructions. Cela impliquerait de former du personnel ou des mandataires aux spécificités communales pour un bénéfice limité, au moins dans le temps.

Il apparaît, a priori, que cette solution n'est pas la plus pertinente, alors que la Municipalité ambitionne des mesures plus durables et bien ciblées. Vous l'avez compris, pour la Municipalité, il s'agit de poursuivre le travail sur la finalisation de ce préavis cadre.

La Municipalité constate que le dépôt d'un postulat a été choisi, plutôt qu'une proposition, au sens de l'article 101 de votre règlement, qui aurait été plus rapide en envisageant directement une augmentation des lignes budgétaires ad hoc. Elle en déduit que les postulants ont volontairement voulu donner le temps et l'occasion à la Municipalité de proposer d'autres solutions pour augmenter les ressources humaines et financières du service de l'urbanisme, de sorte qu'elles soient en adéquation avec ses missions.

À ce titre, elle ne s'oppose pas à ce postulat. En cas de prise en considération, elle y répondra probablement avec le préavis cadre mentionné précédemment.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Je soumet au Conseil la prise en considération immédiate du postulat et son renvoi à la Municipalité. Si la prise en considération immédiate est acceptée, l'affaire est entendue. Si elle est refusée, je demanderai si 5 membres au moins soutiennent le renvoi en commission.

VOTE du renvoi du postulat en Municipalité

Le postulat est pris en considération immédiatement et renvoyé à la Municipalité par 73 OUI, 0 NON, 6 ABSTENTIONS.

10 Interpellations

10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Claudia Hischenhuber intitulée « Un coup de pouce pour devenir championne de participation ».

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée, qui donne l'espoir que le postulat Pilloud sera bientôt traité en incluant la proposition du préaffranchissement des enveloppes de vote.

J'aimerais juste souligner un point : le graphique qui montre les fluctuations des taux de participation de Montreux ne touche pas le fond du problème : dans toutes les communes, on peut remarquer le même phénomène, dépendant de l'intérêt plus ou moins grand de la population pour un vote ou une élection. Ce qui est par contre flagrant, c'est que la participation à Montreux est systématiquement plus faible que dans les autres communes de la Riviera comme à Blonay, Chardonne ou La Tour-de-Peilz. Ce n'est que quand nous

avons voté sur l'initiative des Grands-Prés, en même temps que sur d'autres objets fédéraux, que notre taux de participation a pour une fois battu Blonay de, tenez-vous bien, 0,23 % ! Et dernier exemple en date, lors de la récente votation sur l'élargissement des autoroutes, notre commune était en 256^{ème} position, en matière de participation, sur les 301 communes vaudoises.

J'espère que des mesures efficaces seront trouvées pour améliorer le taux de participation des Montreusiens et Montreusiennes aux votations et élections.

10.2 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst « Le recyclage des déchets plastiques ménagers – le nouveau système Recybag »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Chaque habitant.e de notre pays produit entre 120 et 127 kg de déchets plastiques par an. Une grande partie de ces déchets est incinérée plutôt que recyclée.

Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), plus de 80 % des déchets plastiques sont incinérés, tandis qu'environ 15 % seulement sont recyclés ou réutilisés. Le recyclage des bouteilles en PET atteint un taux remarquable de 95 %, mais ce succès ne s'étend pas aux autres plastiques (source: www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/guide-des-dechets-a-z/matieres-plastiques.html)

Bien que l'incinération avec valorisation énergétique, comme c'est le cas dans notre commune, soit une solution écologique pour certains déchets, elle ne remplace pas les avantages environnementaux d'un recyclage efficace.

Pour améliorer ces chiffres et réduire l'impact environnemental, un nouveau système de collecte des plastiques ménagers, le **Recybag**, a été introduit dans plusieurs régions de Suisse. Ces sacs, disponibles dans des enseignes telles que Migros et Coop ainsi que dans certains centres de recyclage municipaux, permettent de collecter divers articles en plastique (bouteilles de détergent, pots de yaourt, tubes, emballages, cartons de boissons, etc.) et de les déposer dans des points dédiés.

Le coût de ces sacs est accessible : 1 CHF pour un sac de 17 litres et 4 CHF pour un sac de 110 litres. Ce système encourage ainsi les ménages à participer activement au recyclage et pourrait représenter une solution pratique pour Montreux.

Mes questions à la Municipalité :

1. La Municipalité de Montreux est-elle informée de l'introduction du système Recybag dans certaines communes suisses et de son potentiel pour réduire les déchets plastiques incinérés ?
2. La Municipalité envisage-t-elle d'adopter ce système ou d'explorer des solutions similaires pour inciter les habitants à mieux trier et recycler leurs plastiques ménagers ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour l'intérêt porté à cette interpellation

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Madame l'interpellatrice,

Bien sûr la Municipalité est informée de l'introduction de ces sacs, mais le sujet étant complexe, elle répondra par écrit.

10.3 Interpellation de M. Dominik Hunziker « Signalisation des chantiers à Montreux : ne tombez pas dans le panneau ! »

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs années déjà, je constate une anarchie persistante aux abords de divers chantiers concernant la signalisation routière. Les panneaux de circulation semblent être posés "au pif" selon les entrepreneurs, et apparemment en fonction de ce qui leur reste en stock.

Il arrive fréquemment que les panneaux utilisés ne soient pas conformes à la législation et qu'ils représentent un danger plus grand que le chantier lui-même, vu qu'ils sont placés en plein milieu de la chaussée plutôt qu'au bord de la route.

Mais le pire concerne sans doute les fermetures de routes: une simple interdiction de circuler est mise en place, sans indication précise de la zone concernée. Pourtant, l'ajout des numéros de rue impactés permettrait aux riverains de savoir s'ils peuvent accéder à leur domicile.

Pour terminer cette liste non exhaustive des défauts constatés, j'ai trouvé à plusieurs reprises des panneaux, détruits par le chasse-neige, qui ne sont pas remplacés dans les meilleurs délais.

Fort de ces constats, je pose les questions suivantes :

- 1) Existe-t-il une réglementation concernant les panneaux de chantier, ou chacun est-il libre de créer ses propres versions fantaisistes?
- 2) Si une telle réglementation existe, pour quelle raison n'est-elle pas appliquée à Montreux?
- 3) Qui est responsable de son application, et pourquoi cette dernière n'est-elle manifestement pas assurée, alors même que les services concernés et la police sont avisés ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle me fournira.

[Les photos présentées en séance lors de la discussion ainsi que des commentaires de l'interpellateur figurent en annexe au présent PV] annexe 2

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Monsieur l'interpellateur, je vous remercie pour ce cours « in extenso » sur la signalisation routière...

Comme vous l'avez partiellement fait, je pense que la manière la plus efficace pour agir, c'est de contacter directement les services concernés. Le service des travaux publics, l'ASR ou le portail de Sécurité Riviera, vous offrent un certain nombre d'outils qui ont été mis en place pour faire suivre ces problématiques, par exemple lorsque vous êtes sur la route pour effectuer vos travaux pour le compte de la commune ou à d'autres moments bien sûr. D'autres Conseillers dans cette salle le font déjà régulièrement et nous les en remercions. Evidemment nous ne pouvons pas avoir les yeux partout, même si nous faisons tout ce qui est possible pour assurer la qualité de ces installations.

Les dispositifs sont aussi évolutifs : en cas de chantier, et c'est le propre d'un chantier, nous n'arrivons pas toujours à avoir une installation de signalisation parfaite du premier coup, il est vrai qu'il faut avoir une petite tolérance, nous sommes preneurs de vos différentes remarques pour améliorer la situation.

Par contre vous nous faites quasiment un procès d'intention en matière de pose de panneaux, mais surtout en matière d'information des riverains : les riverains sont toujours informés avec soin des chantiers et des désagréments qui ont lieu. Nous mettons une priorité sur ces aspects-là.

Par rapport à vos questions, nous répondons de la manière suivante :

1) Existe-t-il une réglementation concernant les panneaux de chantier, ou chacun est-il libre de créer ses propres versions fantaisistes?

La signalisation sur place doit respecter des règles, je me réfère en particulier à celles édictées dans la LCR et l'OCR. Les autorisations sont délivrées par les services techniques de la commune.

2) Si une telle réglementation existe, pour quelle raison n'est-elle pas appliquée à Montreux?

La réglementation est appliquée à Montreux. Nous faisons tout pour que cela se passe le mieux possible, vous y concourez finalement, en mettant des points sur le devant de la scène. Les autorisations de chantier est toujours accompagnée par un dispositif adéquat, en matière de circulation, que les entrepreneurs se doivent de respecter.

3) Qui est responsable de son application, et pourquoi cette dernière n'est-elle manifestement pas assurée, alors même que les services concernés et la police sont avisés ?

Le service des travaux publics, en charge du suivi, effectue des contrôles ponctuels des entreprises qui réalisent des chantiers sur le domaine public ou des chantiers privés qui ont un impact sur le domaine public. Au gré de leurs constats, l'ASR et l'inspectorat des chantiers vont aussi faire remonter des anomalies : vous conviendrez toutefois qu'un suivi permanent de chaque chantier n'est pas possible.

En conclusion, dans un souci d'efficacité, nous vous invitons, Monsieur l'interpellateur, à nous signaler ou à nous transmettre directement les points évoqués ce soir qui ont retenu votre attention, afin de remédier à ces détails pratiques, ceci de manière plus rapide qu'au rythme des séances successives du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à la Municipalité d'avoir répondu tout de suite.

Je voulais déposer une résolution, mais ce n'est pas possible car celle-ci serait contraignante.

Je vais donc (c'est une demande des villageois de Chernex et des commerçants) encourager la Municipalité :

1. Pour le chantier de l'EMS de Chernex, de corriger au plus vite la signalisation routière qui était en place momentanément.
2. D'élargir l'autorisation de rouler en sens unique en plus des VMCV, pour les cycles et les vélomoteurs. Les vélos et les motos sont censés passer par en haut, mais la route est encore moins large et ce n'est pas sympa de faire monter un vélo, pour le faire ensuite redescendre, car tout le monde n'a pas de vélo électrique. Rencontrer un camion dans les hauts de Chernex est bien plus dangereux que de laisser les cycles passer par en bas, vu que la largeur est là.
3. À la route de Fontanivent, de rouvrir la route les week-ends et pendant les vacances de chantier, car je ne vois pas pourquoi la route serait fermée quand le chantier est arrêté.
4. Poser un panneau « riverains autorisés » à l'intersection du chemin de Pallud 16, parce que, momentanément, la moitié des usagers ne voit pas le premier panneau à

l'intersection du Zéphire et ils s'engagent jusqu'au deuxième rappel et au lieu de faire demi-tour, ils s'engagent dans le chemin Pallud, qui est piétonnier et fréquenté par les écoliers afin qu'ils ne passent pas par en bas, alors que toute la circulation prend ce chemin pour arriver au Chemin du Carroz, qui est à 100% piéton.

J'espère que ces vœux seront réalisés, je pense que les villageois, étant donné qu'il y a bientôt des élections, seront reconnaissants.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter une précision qui n'a pas été mentionnée par M. le Municipal, il y a le portail de cartoriviera.ch, vous entrez l'adresse sur votre portable et vous avez tout un espace où vous pouvez signaler divers problèmes qu'il y a sur le territoire de la commune, comme les chenilles processionnaires, l'éclairage public en cas de lampadaire éteint, fuite de canalisation, place de jeu, signalisation routière, sécurité sur les chantiers et les vélos épaves. Si jamais vous pouvez le faire directement depuis votre portable et cela prend quelques secondes pour faire un signalement.

M. Florian Chiaradia Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Tschopp pour ces précisions, j'ai mentionné le portail sécurité Riviera, mais c'est Carto Riviera, avec moins de détails et de connaissances que M. Tschopp. C'était clair dans mon esprit, mais pas dans mes explications.

Pour M. Hunziker, nous sommes preneurs de l'ensemble de vos informations, vous connaissez nos coordonnées et c'est avec plaisir que nous traiterons l'ensemble des éléments que vous avez soulevés ce soir.

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

11.1 Réponse à la simple question de Mme Anna Krenger relative à la subvention annuelle pour les transports publics.

11.2 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup intitulée « Où en sont le PV et dédommagement promis à la dernière réunion des citoyens consultés pour le PACom ? ».

M. le Président ouvre la discussion

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole concernant la communication de la Municipalité sur les postulats et motions éventuels en attente. Je réagis à la réponse donnée au point 2.36 concernant le postulat que nous avons rédigé, M. Michel Zulauf et moi-même, en demandant à la Municipalité une étude visant à trouver, sur le territoire communal, un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux.

Voici ma réaction à la réponse municipale : A plusieurs occasions la question d'un lieu présentant l'incroyable relation entre la musique et Montreux a été évoqué au Conseil communal.

La dernière fois, les membres unanimes d'une commission avaient refusé une assertion municipale prétendant qu'un musée sur la musique serait contre-productif (sic !).

Au contraire, l'avis général était qu'il fallait envisager un tel projet, qui apporterait une valeur ajoutée, culturelle et touristique, énorme à notre commune.

La réponse municipale au postulat du 23 juin 2023, toujours en attente, est très insatisfaisante. En effet, il est très facile de constater que le musée de Montreux ne peut absolument pas répondre au programme d'un lieu mettant en valeur l'ensemble de l'histoire de la musique à Montreux. Que la Municipalité s'obstine ainsi à chercher à enterrer l'une des possibilités d'offre culturelle et touristique les plus porteuses pour l'avenir de Montreux est regrettable et démontre qu'elle fait preuve d'un manque de vision évident. Le Musée de Montreux lui-même ne sait d'ailleurs pas vraiment quoi faire de l'idée municipale et ce projet n'a pas vraiment d'avenir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à la communication de la Municipalité concernant l'occupation du site de l'ancien hôpital par l'EVAM. J'ai une question à Mme Pellet : il est indiqué que la Municipalité a été interpellée par un courrier relatant certaines nuisances. Je souhaite avoir des précisions et savoir si c'était un courrier ou une pétition. Car, moi, j'ai entendu parler d'une pétition.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement nous avons reçu un courrier signé par plusieurs personnes, que nous avons toutes reçues. Que vous l'appeliez courrier ou pétition cela revient au même.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors techniquement non, cela ne revient pas au même parce qu'une pétition aurait dû être envoyée au Bureau du Conseil pour information, même si elle n'est pas de sa compétence. Personne n'a été informé de cette pétition.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à m'exprimer sur la communication municipale concernant la dissolution du Groupe logistique et opérationnel du Bureau électoral (GLOBE).

En tant que dernier président en date du GLOBE, je remercie la Municipalité, qui, par le biais de cette communication, entérine et régularise la situation actuelle concernant la reprise des activités de l'ancien GLOBE par l'administration communale depuis plus d'une année déjà.

Je souhaite apporter quelques précisions pour ce Conseil, cette décision a été prise à l'initiative du GLOBE et du Bureau électoral, sous mon impulsion.

Je tiens particulièrement à remercier Mme Egli, ancienne Secrétaire municipale, pour son concours précieux dans le cadre de la réorganisation de ces activités.

Je crois pouvoir dire, sans exagération, que tant l'exécutif que le législatif de notre commune, se seraient largement passés des nombreuses problématiques liées aux opérations de dépouillement, que nous avons connues par le passé et qui ont largement contribué à la réputation de Montreux en ce domaine.

Je suis, pour ma part, acquis à la reprise de l'entier de la gestion des opérations de dépouillements, sous la houlette d'un poste revalorisé de « secrétaire des droits politiques » d'une collaboratrice de l'administration générale, qui offrira une stabilité opérationnelle et permettra d'appréhender, de manière plus sereine, la perspective des futures votations.

En particulier lors des élections de notre commune, permettant au Bureau électoral de se concentrer sur ses tâches décisionnelles dans l'établissement des résultats et, par là même, de diminuer la pression souvent injuste qui pèse sur les épaules du Président de ce Conseil. Je profite de l'occasion pour remercier, en particulier, le responsable technique de l'ancien GLOBE M. Budry qui s'est investi sans compter depuis plusieurs décennies au profit du Bureau électoral, ainsi que les anciens présidents du Conseil, avec lesquels j'ai eu le plaisir de collaborer lors de différents dépouillements particulièrement difficiles, MM. Giuliano, Büchler, Luder, ainsi que notre secrétaire, Madame Morier, et Mme Grec, Secrétaire municipale adjointe. Je suis convaincu que cette réforme, telle que recommandée par la CoGest par le passé, qui correspond à ce qui est appliqué en matière de gestion des dépouillements dans de nombreuses grandes communes, ainsi qu'un nouveau logiciel informatique, permettront à Montreux de publier des résultats, lors des votations et élections, dans les meilleurs délais.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Gétaz, effectivement le texte peut prêter à confusion. Il y a deux choses distinctes, quand nous disons « (...), *la Municipalité explore plusieurs pistes qu'il conviendra, cas échéant, de préciser...* » c'est une chose et nous aurions dû mettre, « **de plus en 2024, le Musée ...** », il s'agit de deux éléments distincts et la Municipalité poursuit ses réflexions.

M. le Président

J'ai encore un point sous divers, une invitation du Corps de musique de Montreux-Clarens qui a été adressée au Président du Conseil et qui convie les Conseillers et Conseillères à venir assister à l'un des deux concerts annuels qui auront lieu à la salle de gymnastique de Clarens, ce samedi 1^{er} février à 20 h 15 et ce dimanche 2 février à 17 h 00.

Cette invitation sera transmise aux conseillers ce soir, pour celles et ceux que cela intéresse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 30, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **26 février 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier

De : Roland Rimaz
Envoyé : jeudi, 23 janvier 2025 13:08
À : Müller Olivier
Cc : Marie-Solène Pham; Morier Céline
Objet : Démission

Monsieur le Président,

Par le présent courriel je vous remercie de prendre en considération ma démission du Conseil communal.

Avec mes meilleurs messages, je souhaite tout de bon au Conseil communal pour la poursuite de ses travaux.

Roland Rimaz

Interpellation Signalisation des chantiers à Montreux : ne tombez pas dans le panneau !

Annexe 2



Photo de 2021, ce panneau a été posé sur le trottoir durant la rénovation de l'auberge de Chernex. Il y est resté plus d'une année. Ce trottoir est un des accès principaux pour aller à l'école.



Photo de 2022, ce panneau est posé dans un virage et oblige à se déporter sur la gauche sans visibilité.



Photo actuelle, ce panneau a eu le malheur d'avoir rencontré le chasse-neige. Je ne critique pas le chasse-neige mais le fait que celui-ci n'est pas remplacé depuis plusieurs semaines.



Photos actuelles route de Valmont. Ce n'est pas clair si l'hôpital est accessible (aucune indication précise de km) en arrivant à l'hôpital de Valmont, je découvre la route fermée bien plus loin.



Photos actuelles, régulièrement je constate sur des chantiers qu'il y a deux fois le même panneau céder le passage aux véhicules circulant en sens inverse qui a été installé.

Voilà les panneaux qu'il faudrait mettre.



Photos actuelles du chantier de l'EMS de Chernex.



Vers ce croisement, durant 8 jours il n'y avait aucune mention que cette route était fermée. Plus de ~1000 voitures par jour ont dû faire demi-tour 1 km plus loin, quand elles se sont retrouvés devant le panneau sens unique !!!



Après avoir cherché mon chemin, je découvre ce panneau vers la gare de Chernex qui m'indique que la route de Fontanivent est fermée ! Ce panneau aurait dû être à la gare de Fontanivent.



Que veut dire VMCV autorisé? Vu que tout le monde a le droit de passer. J'en déduis qu'on voulait nous avertir des bus VMCV qui viennent en sens inverse!!! mais ce panneau est complètement erroné !!! Je ne comprends pas pourquoi la police ne réagit pas, vu que ce problème a été signalé par les habitants et les commerçants.

Le panneau suivant indique ce qu'il aurait fallu mettre.

